



16ème législature

Question N° : 13743	De M. Benjamin Dirx (Renaissance - Saône-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse >Raccordement des alarmes « attentat-intrusion » des établissements scolaires	Analyse > Raccordement des alarmes « attentat-intrusion » des établissements scolaires.
Question publiée au JO le : 12/12/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Date de signalement : 20/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Benjamin Dirx appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le raccordement des alarmes « attentat-intrusion » des établissements scolaires avec les forces de sécurité intérieure. Au regard de l'actualité dramatique des dernières semaines et de l'assassinat de Dominique Bernard, professeur de lettres au collège Gambetta à Arras, force est de constater que seule une intervention rapide des forces de l'ordre peut permettre la neutralisation d'un assaillant et ainsi empêcher que l'indicible ne s'ajoute à l'horreur. En cas d'attentat ou d'intrusion, les établissements scolaires sont aujourd'hui dotés d'alarmes spécifiques, différentes de celles relatives aux incendies, pour permettre aux élèves ainsi qu'à l'ensemble de la communauté éducative d'avoir la réaction la plus efficiente pour se protéger. Afin de rendre encore plus rapide l'arrivée sur place des forces de sécurité intérieure en cas d'attaque, le raccordement des alarmes « attentat-intrusion » de l'ensemble des établissements scolaires aux commissariats de police ou casernes de gendarmerie les plus proches semble indispensable. Ainsi, il souhaite savoir quelle est la proportion, sur le territoire nationale, d'établissement scolaire des premiers et seconds degrés dont les alarmes « attentat-intrusion » sont directement reliées aux forces de sécurité intérieure les plus proches et quel serait le plan du Gouvernement pour développer ce dispositif à l'ensemble des établissements scolaires.